

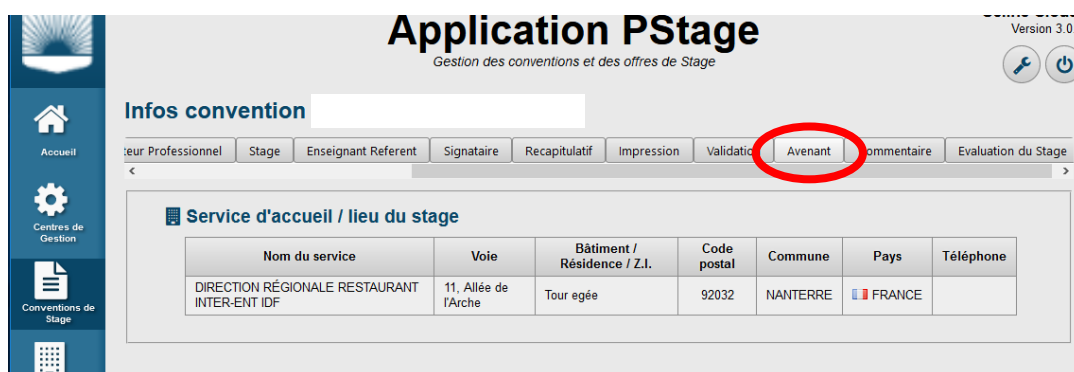
Création d'un avenant à la convention de stage dans PSTAGE

situation sanitaire COVID-19

Vous trouverez ci-dessous le process concernant la réalisation d'un avenant à votre convention de stage sur Pstage. Ce document explique toutes les étapes.

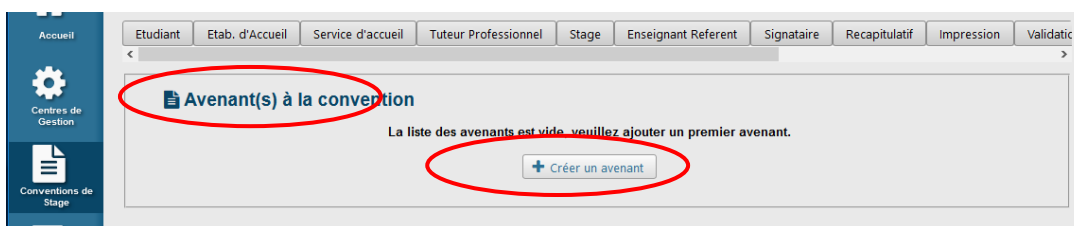
Pour les étudiant.e.s qui ont réalisé une convention de stage (qui sont actuellement déjà en stage, ou qui débiteront un stage en mars / avril / mai) la Foire aux questions de l'UVSQ peut également aider. Merci de la consulter, vous y trouverez la réponse à quasiment toutes vos questions.

1) Se connecter à l'ENT et au logiciel de stage « PSTAGE »



2) Cliquer sur la rubrique « avenant » (en haut à droite)

3) Cliquer sur « créer un avenant »



4) Compléter l'avenant

L'étudiant.e peut réaliser un avenant à condition que sa convention de stage soit validée en amont par son référent.e de stage en composante. Il / elle a dû recevoir un mail de confirmation automatiquement.

- L'étudiant crée son avenant via le logiciel Pstage
Parmi les choix proposés dans l'avenant, l'étudiant.e coche « **texte libre** » et remplit les nouvelles modalités d'exécution du stage avec le **modèle fourni ci-dessous** : télétravail, interruption, report, etc
Il / elle finalisera ensuite son avenant en cliquant sur « **+ créer un avenant** »
- Votre référent.e de stage en composante fera le suivi de la convention de stage et la validation de l'avenant
- L'étudiant.e recevra donc un mail de confirmation automatiquement.
- Une fois que cette action est réalisée, l'étudiant.e peut télécharger l'avenant en cliquant sur "imprimer", afin de pouvoir **l'enregistrer** en version pdf
- Il / elle transmet ensuite son avenant **par mail à son tuteur / sa tutrice en entreprise et à votre responsable pédagogique** (contacts figurant sur la convention) afin que les nouvelles conditions liées au stage COVID 19 soient stipulées.

Concernant le **circuit des signatures** pour les conventions de stage ou l'avenant, et suite à la fermeture de l'université ainsi qu'à l'incapacité par l'étudiant d'imprimer et de signer sa convention

ou son avenant, **merci à l'enseignant.e et à l'entreprise** d'indiquer dans le corps du mail : « **L'envoi par mail de l'avenant vaut pour signature** » (ceci remplace le circuit de signature habituel).

- f. **L'étudiant.e conserve les échanges de mails** avec son tuteur /sa tutrice de stage, et son enseignant.e, qui valident votre avenant : il s'agit d'un équivalent des signatures pour votre avenant.
- g. Merci de bien vouloir transmettre une copie par mail à votre référent.e de stage en composante.

Création d'un avenant à la convention
* = Champs obligatoires

Titre de l'avenant *
Stage modifié en raison de la situation sanitaire COVID-19

Rupture du stage ? Oui Non

❗ S'il ne s'agit pas d'une rupture du contrat, l'avenant peut inclure les modifications suivantes :

- Modification du sujet de stage
- Modification de la période de stage
- Modification du montant de la gratification
- Modification du lieu de stage
- Modification du tuteur professionnel
- Modification de l'enseignant référent
- Autre modification (texte libre)

Choisir parmi les modèles ci-dessous la situation qui vous concerne, et préciser les informations si besoin (spécificités, horaires, ...)

Créer l'avenant

➤ Modèle de texte libre en cas de télétravail :

En raison de l'épidémie Coronavirus Covid-19, les modalités d'exécution du stage sont modifiées à compter du 16 mars 2020. Le / la stagiaire exécutera son stage à son domicile. Il se mettra à la disposition de l'organisme d'accueil et se conformera aux dispositions de la convention de stage. En concertation avec l'étudiant.e, le tuteur / la tutrice de stage de l'organisme d'accueil définira les missions et nouvelles conditions de travail en amont.

➤ Modèle de texte libre en cas d'interruption du stage (momentanée ou définitive) :

Modèle pour une interruption de stage momentanée : En raison de l'épidémie Coronavirus Covid-19, les modalités d'exécution du stage sont modifiées à compter du 16 mars 2020. Le stage est interrompu / suspendu jusqu'à nouvel ordre. Ce dispositif est mis en place si la convention de stage est validée, que le stage ait commencé, ou n'ait pas encore débuté.

Modèle pour une interruption de stage définitive (rupture/fin de stage) : En raison de l'épidémie Coronavirus Covid-19, les modalités d'exécution du stage sont modifiées à compter du 16 mars 2020. Le stage prend fin à partir de maintenant (**préciser la date**). Ce dispositif est mis en place si la convention de stage est validée, que le stage ait commencé, ou n'ait pas encore débuté.

Merci d'avance pour votre compréhension

Vos contacts pendant l'épidémie Coronavirus pour les stages sont :

- **votre référent.e stage** pour le suivi de votre convention de stage et la validation de l'avenant
- le Service orientation et insertion professionnelle pour la réglementation et les urgences :
stage.covid19@uvsq.fr

L'adresse mail stage.covid19@uvsq.fr ne pourra répondre qu'aux urgences liées aux perturbations actuelles. Depuis la fermeture de l'université, le Service orientation et Insertion professionnelle répond aux demandes mails des étudiants, entreprises, enseignants et composantes qui sont très nombreuses. Merci à vous.